



**MINISTÈRE  
DES ARMÉES**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

Certifié conforme à l'original produit

## **BULLETIN OFFICIEL DES ARMÉES**



### **Édition Chronologique n° 20 du 8 mars 2024**

TEXTE RÉGLEMENTAIRE PERMANENT

Texte 4

#### **ARRÊTÉ ARM/SGA/DAJ/D2P/BDOD**

modifiant l'arrêté ARM/SGA/DAJ/D2P/BDOD du 26 août 2022 portant délégation de pouvoirs à certaines autorités en matière d'organisation et de fonctionnement des cercles et des foyers dans les armées.

Du 21 février 2024

**DIRECTION DES AFFAIRES JURIDIQUES :**

*Sous direction du droit public et du droit privé ; Bureau du droit de l'organisation de la défense*

**ARRÊTÉ ARM/SGA/DAJ/D2P/BDOD modifiant l'arrêté ARM/SGA/DAJ/D2P/BDOD du 26 août 2022 portant délégation de pouvoirs à certaines autorités en matière d'organisation et de fonctionnement des cercles et des foyers dans les armées.**

*Du 21 février 2024*

**NOR A R M S 2 4 0 0 5 0 7 A**

---

*Texte(s) modifié(s) :*

↳ [Arrêté ARM/SGA/DAJ/D2P/BDOD du 26 août 2022 portant délégation de pouvoirs à certaines autorités en matière d'organisation et de fonctionnement des cercles et des foyers dans les armées.](#)

*Référence de publication :*

---

Le ministre des armées,

Vu le décret n° 2024-133 du 21 février 2024 relatif à l'état-major des armées et à l'état-major de l'armée de l'air et de l'espace (JO n° 45 du 23 février 2024, texte n° 36),

Arrête :

**Art. 1<sup>er</sup>.** Dans l'annexe de l'arrêté du 26 août 2022, les mots : « Commandant des forces aériennes » sont remplacés par les mots : « Commandant territorial de l'armée de l'air et de l'espace ».

**Art. 2.** Le présent arrêté sera publié au *Bulletin officiel des armées*.

*Le ministre des armées,*

Sébastien LECORNU.